



Rapport financier trimestriel

Deuxième trimestre

Novembre 2017 à janvier 2018

DD 1739290



Table des matières

Rapport de gestion	3
1. Base de l'établissement des états financiers.....	3
2. Résultats financiers.....	3
3. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise.....	6
4. Crédits parlementaires.....	7
5. Gestion du risque.....	7
6. Modifications importantes.....	7
Responsabilité de la direction relative aux états financiers	8
Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés – le 31 janvier 2018.....	13



Rapport financier trimestriel

Deuxième trimestre (T2) - Novembre 2017 à janvier 2018

Rapport de gestion

La discussion et les analyses qui suivent portent sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour le trimestre se terminant en janvier 2017 et devraient être lues à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel 2016-2017.

1. Base de l'établissement des états financiers

Cette discussion a été préparée conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor (Norme du Conseil du Trésor). Elle ne constitue pas un rapport de gestion complet. Il est présumé que l'information fournie dans le rapport annuel de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2017 s'applique au trimestre actuel à moins d'indication contraire.

Les états financiers ne sont pas vérifiés. Ils ont été préparés en dollars canadiens conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34) et à la Norme du Conseil du Trésor. Cette discussion, de même que les états financiers qui l'accompagnent, ont été revus et approuvés par les membres du conseil d'administration de la CCL.

2. Résultats financiers

Activités intérieures

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 janvier			Pour l'exercice terminé le 31 janvier		
	2018	2017	Variation (\$)	2018	2017	Variation (\$)
Ventes au Canada	73 653 \$	96 322 \$	(22 669) \$	168 643 \$	181 669 \$	(13 026) \$
Coût des ventes au Canada	70 226 \$	86 933 \$	(16 707) \$	161 056 \$	166 739 \$	(5 683) \$
Frais de transport et de possession	1 323 \$	1 686 \$	(363) \$	2 884 \$	3 286 \$	(402) \$
Charges financières	122 \$	47 \$	75 \$	322 \$	138 \$	184 \$
Marge brute sur les ventes au Canada	1 982 \$	7 656 \$	(5 674) \$	4 381 \$	11 506 \$	(7 125) \$

La CCL achète et vend du beurre et de la poudre de lait écrémé (PLÉ) pour équilibrer l'approvisionnement de produits laitiers sur le marché intérieur tout au long de l'année.

Les ventes au Canada du cumul de l'exercice et du T2 ainsi que la marge brute ont diminué par rapport à la même période l'année dernière. Cela est surtout attribuable à la baisse du volume de beurre importé vendu sur le marché intérieur. À ce jour, il n'y a que 1 480 tonnes de beurre importé qui ont été vendues comparativement à 9 220 tonnes au même moment l'an dernier. Contrairement à l'an dernier, la CCL n'a pas eu à acheter de beurre par l'entremise de permis d'importation supplémentaire pour combler la demande de l'industrie de la transformation secondaire, car la production canadienne était suffisante.



Les ventes de beurre en plan B ont augmenté significativement cette année comparativement à l'an dernier, en raison des niveaux de stocks plus élevés. À ce jour, un total de 16 787 tonnes de beurre du plan B a été vendu comparativement à 9 334 tonnes au même moment l'an dernier. L'augmentation des ventes de beurre du plan B n'a pas eu de répercussions notables sur le profit brut, puisque ce beurre est acheté et revendu par la CCL au prix de soutien.

Activités d'exportation

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 janvier			Pour l'exercice terminé le 31 janvier		
	2018	2017	Variation (\$)	2018	2017	Variation (\$)
Ventes à l'exportation	- \$	9 090 \$	(9 090) \$	- \$	18 824 \$	(18 824) \$
Coût des ventes à l'exportation	- \$	7 248 \$	(7 248) \$	- \$	15 551 \$	(15 551) \$
Frais de transport et de possession	- \$	680 \$	(680) \$	- \$	1 436 \$	(1 436) \$
Charges financières	- \$	6 \$	(6) \$	- \$	10 \$	(10) \$
Marge brute sur les ventes à l'exportation	- \$	1 156 \$	(1 156) \$	- \$	1 827 \$	(1 827) \$

Depuis le 1^{er} août 2017, la CCL ne vend plus de poudre de lait écrémé sur le marché d'exportation.

Autres produits

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 janvier			Pour l'exercice terminé le 31 janvier		
	2018	2017	Variation (\$)	2018	2017	Variation (\$)
Financement provenant des mises en commun	2 048 \$	1 597 \$	451 \$	4 123 \$	3 141 \$	982 \$
Financement par le gouvernement du Canada	1 070 \$	1 004 \$	66 \$	1 868 \$	1 921 \$	(53) \$
Services d'audit	- \$	- \$	- \$	(11) \$	- \$	(11) \$
Total des autres produits	3 118 \$	2 601 \$	517 \$	5 980 \$	5 062 \$	918 \$

Le financement provenant des mises en commun représente les revenus obtenus des producteurs et du marché pour financer une partie des frais d'administration de la CCL, l'étude sur le coût de production, ainsi que les frais de possession des stocks de beurre de la CCL. Les résultats du cumul et du T1 de 2017-2018 sont plus élevés que l'an dernier surtout en raison d'un financement plus élevé associé aux dépenses administratives de la CCL ainsi qu'à l'augmentation de la production de lait de transformation, ce qui a un effet sur les sommes que la CCL recueille du marché par l'entremise des mises en commun.

Les crédits parlementaires destinés aux charges opérationnelles sont inscrits à l'état des résultats et du résultat global en fonction des frais d'administration financés par le gouvernement. Le financement du cumul de cette année est moins élevé en raison du moment des dépenses.

Les revenus des services d'audit proviennent des vérifications de l'utilisation du lait en usine effectuées par la CCL dans 6 provinces selon le principe du recouvrement des coûts. Les revenus provenant des services d'audit sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Le petit ajustement cette année est dû à une correction apportée à la facturation de l'année précédente.



Charges opérationnelles et frais d'administration

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 janvier			Pour l'exercice terminé le 31 janvier		
	2018	2017	Variation (\$)	2018	2017	Variation (\$)
<i>Charges opérationnelles</i>						
Initiatives de l'industrie	108 \$	76 \$	32 \$	209 \$	190 \$	19 \$
Étude sur le coût de production	202 \$	184 \$	18 \$	403 \$	382 \$	21 \$
Autres charges (recouvrements)	284 \$	532 \$	(248) \$	116 \$	2 \$	114 \$
Total des charges opérationnelles	594 \$	792 \$	(198) \$	728 \$	574 \$	154 \$
<i>Frais d'administration</i>						
Salaires et avantages du personnel	1 612 \$	1 542 \$	70 \$	3 093 \$	3 034 \$	59 \$
Autres frais d'administration	539 \$	459 \$	80 \$	1 044 \$	826 \$	218 \$
Total des frais d'administration	2 151 \$	2 001 \$	150 \$	4 137 \$	3 860 \$	277 \$
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	2 745 \$	2 793 \$	(48) \$	4 865 \$	4 434 \$	431 \$

Charges opérationnelles

Les dépenses associées aux « Initiatives de l'industrie » et à « l'Étude sur le coût de production » étaient semblables à celles de l'an dernier.

Le poste « Autres charges (recouvrements) » comprend des montants qui représentent des gains ou des pertes non réalisés sur des contrats de change non exécutés en date de l'état de la situation financière. Ces gains et pertes sont déterminés en calculant la différence entre le taux de change du contrat et celui en vigueur en date de l'état de la situation financière et en appliquant cette différence au montant du contrat. Ils varient suivant les taux de change et la valeur des contrats de change non exécutés à la fin de la période.

Frais d'administration

Le total des frais d'administration du cumul de l'année se terminant le 31 janvier 2018 était de 4,14 M\$, ce qui est plus élevé comparativement à la même période l'année précédente. Cette augmentation est surtout attribuable au moment des dépenses.

Stocks et emprunts

La valeur des stocks au 31 janvier 2018 atteignait 120,75 M\$, contre 176,91 M\$ au 31 juillet 2017, ce qui représente une hausse importante de 56,16 M\$.

À la fin de janvier 2018, les stocks de beurre de la CCL étaient d'environ 11 500 tonnes, soit une baisse de 5 000 tonnes depuis juillet 2017. Il s'agit d'un cycle saisonnier normal puisque les ventes de beurre augmentent durant la période qui précède Noël et les fabricants rachètent leur beurre du plan B de la CCL au même moment.

Les stocks de poudre de lait écrémé (PLÉ) à la fin de janvier 2018 se situaient à environ 25 000 t; soit une diminution d'environ 13 000 t depuis juillet 2017. Cela est attribuable au fait que la CCL n'achète plus de PLÉ dans le cadre des programmes intérieurs de saisonnalité et de retrait des surplus depuis le 1^{er} février 2017 suivant la mise en œuvre de certains éléments de la Stratégie nationale sur les ingrédients.



À la fin de janvier 2018, l'emprunt auprès du gouvernement était de 41,45 M\$ comparativement à 118,71 M\$ à la fin de juillet 2017. L'ensemble des inventaires plus faibles a eu pour effet de réduire les besoins d'emprunts.

Flux de trésorerie

	Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2016	Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2015	Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018	Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2017
(en milliers)				
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	\$ 42,672	\$ 17,570	76 235 \$	69 107 \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	\$ (45,021)	\$ (12,158)	(77 263) \$	(61 460) \$
Augmentation nette de la trésorerie	\$ (2,349)	\$ 5,412	(1 028) \$	7 647 \$
Découvert bancaire net au début de l'exercice	\$ (4,463)	\$ (1,748)	(5 784) \$	(3 983) \$
Découvert bancaire net à la fin de l'exercice	\$ (6,812)	\$ 3,664	(6 812) \$	3 664 \$

La trésorerie de la CCL à la fin du T2 2017-2018 était en découvert de 6,81 M\$ comparativement à un découvert bancaire de 3,66 M\$ pour la même période l'année précédente. Cela représente une diminution nette de la trésorerie de 10,48 M\$ d'une année sur l'autre.

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Pour ce qui est du cumul de l'exercice se terminant le 31 janvier 2018, les recettes nettes provenant des activités des opérations étaient de 76,24 M\$ comparativement à des recettes nettes de 69,11 M\$ pour la période se terminant le 31 janvier 2017. Cette variation a été causée principalement par une diminution des ventes intérieures durant les six derniers mois comparativement à la même période l'an dernier.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Pour ce qui est du cumul de l'exercice se terminant le 31 janvier 2018, les activités de financement comprenaient des dépenses nettes de 77,26 M\$ durant le T2 de 2017-2018 contre 61,46 M\$ durant le T2 2016-2017. Les emprunts de la CCL sont directement reliés à ses activités d'achat et de vente; l'emprunt auprès du gouvernement du Canada varie donc quotidiennement selon la position de trésorerie à la clôture de chaque jour. Cette augmentation était principalement due à des paiements moins élevés versés aux fournisseurs pour le cumul se terminant le 31 janvier 2018.

3. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise

Les principaux éléments qui pourraient influencer le budget rapporté dans le Sommaire du plan d'entreprise sont la production totale de lait de transformation, les besoins intérieurs, les prix de soutien et les conditions du marché mondial pour la vente de produits laitiers. Tout changement important aux principales hypothèses influence les résultats budgétisés.

Au 31 janvier 2018, la production totale de lait des 12 mois les plus récents jumelée aux importations supplémentaires de beurre a comblé les besoins intérieurs en lait, y compris la reconstitution prévue des stocks de beurre. Les niveaux courants de stocks de beurre de la CCL et privés indiquent que l'inventaire de fermeture de juillet 2018 dépassera la cible de l'industrie qui est de 35 000 tonnes. Dans le Sommaire du plan d'entreprise, la prévision de la production totale de lait de 381 M de kg de matière grasse. La production totale de lait devrait maintenant se situer à environ 378 M kg de matière grasse à la fin de l'année laitière 2017-2018, ce qui est 0,8% inférieur à la prévision initiale de la CCL. Les besoins totaux



devaient également atteindre 378 M kg de m.g. On prévoit actuellement qu'à la fin de l'année laitière, ils atteindront 374 M kg de m.g., soit 1,2% de moins que les prévisions initiales de la CCL.

4. Crédits parlementaires

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les crédits reçus et les crédits déboursés.

(en milliers)	Pour le trimestre terminé le 31 janvier			Pour l'exercice terminé le 31 janvier		
	2018	2017	Variation (\$)	2018	2017	Variation (\$)
Solde d'ouverture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Crédits parlementaires	1 070 \$	1 004 \$	66 \$	1 868 \$	1 921 \$	(53) \$
Montant déboursé	(1 070) \$	(1 004) \$	(66) \$	(1 868) \$	(1 921) \$	53 \$
Solde de fermeture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Ces crédits ont été accordés par l'entremise du budget principal des dépenses. Les crédits parlementaires servent à financer une partie des frais d'administration de la CCL. Le reste des frais d'administration de la CCL est financé par les producteurs laitiers, les opérations commerciales et le marché.

Le financement du gouvernement du Canada destiné aux frais d'administration est alloué à la CCL sur la base de l'exercice financier du gouvernement (avril à mars) alors que l'utilisation de ces fonds est portée aux présents états financiers sur la base de l'année laitière (août à juillet). La CCL présente l'utilisation de ces crédits sur la base de l'exercice financier du gouvernement dans les Comptes publics du Canada.

5. Gestion du risque

Il n'y a eu aucun changement au risque auquel s'expose la CCL depuis la publication de son rapport annuel 2016-2017.

6. Modifications importantes

Entre le 1^{er} août 2017 et le 31 janvier 2018, les modifications importantes suivantes ont été constatées dans les domaines des opérations, du personnel, des objectifs, des initiatives de l'industrie et des programmes, comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.

Opérations, initiatives de l'industrie et programmes	En janvier, la CCL a informé le CCGAL de la création de l'Initiative sur le développement de la main-d'œuvre, un projet de 5 M\$ sur trois ans qui offrira le financement de 4 programmes; soit un programme de bourses pour les étudiants de cycle supérieur dans le domaine des sciences laitières, ainsi que des programmes de promotion de carrière, de formation à temps plein et de formation continue à temps partiel. Cette initiative sera financée à partir du fonds du beurre importé.
Personnel	Il n'y a pas de nouveau changement d'effectif à rapporter pour ce trimestre.
Objectifs	Il n'y a eu aucune modification importante dans les objectifs comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.
Conseil d'administration	Il n'y a eu aucune modification importante au sein du conseil d'administration comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.



Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme comptable internationale (IAS) 34 : *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels. Ces états financiers n'ont pas fait l'objet d'un audit et ils n'ont pas été examinés par un vérificateur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes considérées dans les états financiers trimestriels.

Original signé par

Jacques Laforge, Chef de la direction

Chantal Laframboise, Directrice, Finances et administration

Ottawa, Canada

20 mars 2018



Commission canadienne du lait

État de la situation financière

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	En date du	
	31 janvier 2018	31 juillet 2017
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie	40 \$	205 \$
Clients et autres débiteurs		
Clients	372	772
Avances aux agences et offices provinciaux	6 852	5 989
Mises en commun	1 389	1 740
Stocks (note 4)	120 747	176 905
	<u>129 400</u>	<u>185 611</u>
Actifs non courants		
Matériel	48	53
Immobilisations incorporelles	181	196
	<u>129 629 \$</u>	<u>185 860 \$</u>
Passif		
Passifs courants		
Découvert bancaire (note 5)	6 852 \$	5 989 \$
Fournisseurs et autres créditeurs		
Fournisseurs	37 180	12 881
Distribution aux agences et offices provinciaux	-	8 400
Autres passifs	2 682	3 908
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 6)	41 451	118 714
	<u>88 165</u>	<u>149 892</u>
Capitaux propres		
Résultats non distribués	41 464	35 968
	<u>129 629 \$</u>	<u>185 860 \$</u>

Engagements (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication autorisée le 20 mars 2018.

Le chef de la direction,
Jacques Laforge

Le président,
Alistair Johnston

La directrice, Finances et administration,
Chantal Laframboise



Commission canadienne du lait
État des résultats et du résultat global

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Exercice terminé le	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2018	31 janvier 2017
Ventes et coûts des ventes				
Ventes au Canada	73 653 \$	96 322 \$	168 643 \$	181 669 \$
Coût des ventes au Canada	70 226	86 933	161 056	166 739
Frais de transport et de possession	1 323	1 686	2 884	3 286
Charges financières	122	47	322	138
Marge brute sur les ventes au Canada	1 982	7 656	4 381	11 506
Ventes à l'exportation	-	9 090	-	18 824
Coût des ventes à l'exportation	-	7 248	-	15 551
Frais de transport et de possession	-	680	-	1 436
Charges financières	-	6	-	10
Marge brute sur les ventes à l'exportation	-	1 156	-	1 827
Marge brute totale	1 982	8 812	4 381	13 333
Autres produits				
Financement provenant des mises en commun	2 048	1 597	4 123	3 141
Financement par le gouvernement du Canada (note 9)	1 070	1 004	1 868	1 921
Services d'audit	-	-	(11)	-
	3 118	2 601	5 980	5 062
Total de la marge brute et des autres produits	5 100	11 413	10 361	18 395
Charges opérationnelles				
Initiatives de l'industrie	108	76	209	190
Étude sur le coût de production	202	184	403	382
Autres charges (recouvrements)	284	532	116	2
	594	792	728	574
Frais d'administration				
Salaires et avantages du personnel (note 10)	1 612	1 542	3 093	3 034
Autres frais d'administration	539	459	1 044	826
	2 151	2 001	4 137	3 860
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	2 745	2 793	4 865	4 434
Marge avant distribution aux agences et offices provinciaux	2 355	8 620	5 496	13 961
Distribution aux agences et offices provinciaux	-	-	-	-
Résultat net et résultat global total	2 355 \$	8 620 \$	5 496 \$	13 961 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Commission canadienne du lait **État des variations des capitaux propres**

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Exercice terminé le	
	<u>31 janvier 2018</u>	<u>31 janvier 2017</u>	<u>31 janvier 2018</u>	<u>31 janvier 2017</u>
Résultats non distribués au début de l'exercice	39 109 \$	35 929 \$	35 968 \$	30 588 \$
Résultat global total de l'exercice	<u>2 355</u>	<u>8 620</u>	<u>5 496</u>	<u>13 961</u>
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	<u>41 464 \$</u>	<u>44 549 \$</u>	<u>41 464 \$</u>	<u>44 549 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Commission canadienne du lait État des flux de trésorerie

(non vérifié)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Exercice terminé le	
	31 janvier 2018	31 janvier 2017	31 janvier 2018	31 janvier 2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Entrées de trésorerie - ventes de biens	76 491 \$	100 663 \$	171 693 \$	195 851 \$
Sorties de trésorerie - fournisseurs et autres	(34 385)	(80 742)	(92 121)	(128 992)
Entrée de trésorerie - agences et offices provinciaux (mise en commun)	(289)	2 691	3 611	6 513
Sorties de trésorerie - agences et offices provinciaux	-	(5 944)	(8 400)	(5 944)
Entrée de trésorerie - gouvernement du Canada	1 070	1 004	1 868	1 921
Intérêts versés sur les emprunts	(215)	(102)	(416)	(242)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	42 672	17 570	76 235	69 107
	-	-	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	26 050	55 220	68 091	73 429
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	(71 071)	(67 378)	(145 354)	(134 889)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(45 021)	(12 158)	(77 263)	(61 460)
	-	-	-	-
Augmentation nette de la trésorerie	(2 349)	5 412	(1 028)	7 647
Découvert bancaire net au début de l'exercice	(4 463)	(1 748)	(5 784)	(3 983)
Découvert bancaire net à la fin de l'exercice	(6 812) \$	3 664 \$	(6 812) \$	3 664 \$
	-	-	-	-
Éléments :				
Trésorerie	40 \$	4 262 \$	40 \$	4 262 \$
Découvert bancaire	(6 852)	(598)	(6 852)	(598)
Découvert bancaire net	(6 812) \$	3 664 \$	(6 812) \$	3 664 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers provisoires non vérifiés – le 31 janvier 2018

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du lait (CCL) a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. La CCL est une société d'État fédérale désignée à la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La CCL a pour objectif de permettre aux producteurs de lait dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité. Pour atteindre ces objectifs, la CCL travaille de près avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qu'elle préside, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et les offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette collaboration est encadrée par des ententes fédérales-provinciales.

La CCL est en partie financée par des crédits parlementaires. À ceux-ci s'ajoutent des fonds provenant des producteurs laitiers, du marché et des opérations commerciales de la CCL.

Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, la CCL a reçu une directive (C.P. 2015-1104, en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Celle-ci demandait à la CCL d'aligner ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques sur les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences et d'événements aux politiques, les directives et les instruments connexes du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations légales. Au 31 janvier 2018, la CCL continuait de respecter les exigences de cette directive.

2. Base de l'établissement des états financiers

Déclaration de conformité

La CCL a préparé les présents états financiers conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor de même qu'à la norme IAS 34 - *Information financière intermédiaire* à l'aide des Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration de la CCL a adopté et autorisé la publication des états financiers le 20 mars 2018.

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, comme cela est indiqué dans les méthodes comptables décrites ci-après, sauf lorsque les IFRS permettent des exceptions ou que les présentes notes indiquent le contraire.

Période de présentation de l'information financière

Les rapports de la CCL sont basés sur l'année laitière qui débute le 1^{er} août et prend fin le 31 juillet.

La période considérée dans ces états financiers provisoires et les notes complémentaires s'étend du 1^{er} août 2017 au 31 janvier 2018. Cette période représente le deuxième trimestre d'exploitation (T2 2017-2018) de l'année laitière de la CCL qui se termine le 31 juillet 2018.

Jugement, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les domaines où la direction doit faire preuve de jugement et utiliser davantage les estimations et les hypothèses sont décrits plus en détails ci-dessous

Stocks du plan B

En vertu du paragraphe 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre les programmes intérieurs de saisonnalité qui comprennent l'achat et la vente des stocks du plan B (beurre et poudre de lait écrémé). Comme le prévoient les ententes du plan B avec les fabricants, la CCL achète des produits du fabricant qui a l'obligation contractuelle de racheter les stocks de plan B au cours de l'année laitière subséquente, au prix de soutien en vigueur.

Bien que la CCL ait l'habitude d'honorer les demandes de rachat provenant des fabricants, elle a établi que les risques et avantages importants inhérents à la propriété de ces stocks ont été transférés à la CCL, puisqu'elle n'a pas l'obligation contractuelle de vendre ces stocks aux fabricants et elle absorbe tous frais de détention des stocks, ainsi que les risques de vol ou dommage.

Provision pour dépréciation des stocks

La direction a établi la provision pour la dépréciation des stocks en utilisant des hypothèses. La valeur nette de réalisation des stocks en fin d'exercice financier est estimée en utilisant le prix du lait sur le marché international et le prix des contrats existants à la fin ou autour de la fin de l'exercice financier. Ces estimations sont revues annuellement et les révisions apportées aux

estimations sont comptabilisées, le cas échéant, dans l'état des résultats et du résultat global au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollar canadien, qui est à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la CCL.

3. Principales méthodes comptables

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

Instrument financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, qui est décrit ci-dessous. Ce classement dépend du motif d'acquisition ou d'émission des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la CCL.

Classement :

Clients et autres débiteurs.....	Prêt et créances
Découvert bancaire.....	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs.....	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	Passifs financiers comptabilisés au coût amorti
Actifs et passifs dérivés.....	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont évalués à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net dans l'état des résultats et du résultat global.

Coûts de transaction

Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme prêts et créances ou comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont capitalisés au coût d'un actif dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont constatés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Instruments financiers dérivés

La CCL utilise des instruments financiers dérivés comme les contrats à terme pour contrer les effets négatifs des fluctuations de change liées aux achats et aux ventes effectués ou qu'elle prévoit effectuer en devises, ainsi que pour gérer ses soldes et ses besoins de trésorerie. Elle a pour politique de ne pas utiliser des dérivés autonomes à des fins de transaction ou de spéculation.

La CCL ne désigne pas ses contrats de change à terme comme des éléments de couverture de ses actifs ou passifs sous-jacents, de ses engagements fermes ou de ses transactions prévues et n'applique donc pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur comme des actifs lorsque les contrats sont en position de gain ou comme des passifs lorsque les contrats sont en position de perte. Les variations de la juste valeur de ces contrats sont constatées comme gains ou pertes dans les « Autres charges (recouvrements) » à l'état des résultats et du résultat global.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût, qui correspond au prix d'achat, et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, sauf pour les stocks du plan B, dont le coût est déterminé en utilisant une identification spécifique de leurs coûts individuels. En cas d'augmentation ultérieure de la valeur des stocks, toute dépréciation fait l'objet d'une reprise pouvant atteindre le plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation révisée. Le montant de la reprise est comptabilisé comme une réduction du coût des ventes et une augmentation de la valeur nette des stocks pendant l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Matériel

Le matériel est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend toutes les dépenses mesurables qui sont directement attribuables à l'acquisition et à l'installation du matériel.

L'amortissement est comptabilisé dans les « Autres charges (recouvrements) » à l'état des résultats et du résultat global et commence dès que le matériel est prêt à être mis en service. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, après déduction de sa valeur résiduelle estimée, comme suit :

Génératrice	10 ans
Matériel informatique.....	3-5 ans

Le matériel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

Immobilisations incorporelles

Logiciels

Un logiciel développé par la CCL est constaté au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend les dépenses mesurables directement attribuables au développement du logiciel, y compris les salaires des employés, les honoraires des consultants et d'autres coûts attribuables à ce projet en particulier.

L'amortissement de l'immobilisation incorporelle est comptabilisé dans les « Autres charges (recouvrements) » à l'état des résultats et du résultat global selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée du logiciel, qui est de dix ans.

Le logiciel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du logiciel est ajustée en conséquence.

Distributions aux agences et offices provinciaux

Les distributions aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait représentent la marge brute sur les ventes, à l'exclusion des ventes de beurre importé. Les distributions aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait sont comptabilisées à titre de charge dans l'exercice où elles sont déterminées.

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Revenus

Revenus provenant des ventes

Les produits générés par les ventes au Canada et à l'étranger sont reconnus lors de l'expédition des marchandises.

Financement provenant des mises en commun

En tant que mandataire chargé de l'administration de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (une entente fédérale-provinciale), la CCL recueille et redistribue les revenus des producteurs provenant du marché. Pour ces services, la CCL reçoit des producteurs un montant annuel fixe qui compense les frais d'administration de l'entente ainsi que les frais de possession estimatifs des niveaux normaux des stocks de beurre. De plus, la CCL se voit rembourser d'autres frais directs, selon les modalités de l'entente, y compris les frais de possession des stocks de beurre excédentaire.

Le produit de financement est reconnu dans la période au cours de laquelle les services sont rendus, soit couru sur une base mensuelle tout au long de l'exercice financier.

Financement par le gouvernement du Canada

Le produit de financement provenant du gouvernement du Canada est reconnu dans la période au cours de laquelle les charges sont engagées.

Services d'audit

Les produits provenant des services d'audit sont reconnus dans la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Coût des ventes

La CCL achète, au prix de soutien canadien ou aux prix qu'elle établit, selon les marchés de revente prévus, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre qu'elle importe aux prix du marché international. Ces coûts sont imputés au coût des ventes lorsque la marchandise est expédiée aux clients.

Conversion des devises

Toutes les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les comptes clients et les comptes fournisseurs libellés en devises sont ajustés de manière à refléter le cours pratiqué à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont constatés à l'état des résultats et du résultat global dans les « Ventes à l'exportation » dans le cas des comptes clients et dans les « Coûts des ventes au Canada » dans le cas des comptes fournisseurs.

La CCL détient des contrats de change à terme correspondant à la plupart des ventes et des achats en devises (voir la rubrique « Instruments financiers dérivés » ci-dessus et la note 11 *Instruments financiers – Risque de change*).

Avantages du personnel

Prestations de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes des textes de loi en vigueur, la CCL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou un déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la CCL au titre des prestations de retraite.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés admissibles ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi en vertu des contrats de travail et des conditions d'emploi établies. Le coût de ces avantages est comptabilisé à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner le droit aux avantages. Les obligations relatives aux avantages auxquels les employés ont droit sont calculées par la direction.

Application des normes nouvelles ou révisées de comptabilité

L'amendement suivant publié par le *International Accounting Standards Board* (IASB) est entré en vigueur pendant la période comptable débutant le 1^{er} août 2017 et a affecté les chiffres rapportés ou divulgués dans les états financiers.

Initiative de divulgation - Modifications d'IAS 7 – *État des flux de trésorerie* précise les informations devant être présentées sur les changements aux passifs découlant d'activités de financement. Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La plus importante modification issue de l'adoption de ces amendements comprend la source des changements aux passifs découlant d'activités de financement à la note 6 : *Emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada*.

Futures normes comptables (normes publiées, mais non encore en vigueur)

L'IASB a publié des nouvelles normes et modifications qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} août 2016. À la date des états financiers, on évalue que les normes et modifications applicables suivantes pourraient avoir des répercussions sur la CCL.

IFRS 15 – *Produits provenant de contrats avec des clients* a été publiée pour guider la constatation des produits provenant de contrats. Cette nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La CCL a terminé son évaluation de la norme IFRS 15 et prévoit que la répercussion de son adoption et de sa mise en œuvre se limitera aux divulgations additionnelles associées aux jugements significatifs et la désagrégation des revenus.

IFRS 9 – *Instruments financiers* La version finale de cette nouvelle norme a été publiée en juillet 2014. Cette norme reprend en grande partie les dispositions en matière de classement et d'évaluation de même que le nouveau modèle de comptabilité de couverture des versions antérieures, et elle introduit un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues. La nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La CCL a terminé l'évaluation de la norme IFRS 9. Son adoption et sa mise en œuvre ne devraient pas avoir d'impact matériel sur les états financiers de la CCL.

IFRS 16 – *Contrats de location* fournit un modèle comptable unique pour les preneurs en exigeant la comptabilisation d'actifs et de passifs pour tous les contrats de location, à moins que la durée de location soit inférieure à 12 mois ou que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. La nouvelle norme prendra effet à compter des périodes annuelles débutant le 1^{er} janvier 2019 ou après. Une application anticipée est permise pour les entités qui appliquent déjà IFRS 15. La CCL a terminé l'évaluation de la norme IFRS 16. La nouvelle norme exigera la CCL de comptabiliser un actif et un passif pour le contrat de location relatif à ses bureaux. Ce contrat de location est présentement classifié comme contrat de location simple (voir la note 12 – *Engagements*). Il sera aussi nécessaire de divulguer de l'information additionnelle aux notes aux états financiers.

4. Stocks

Les stocks de la CCL comprennent du beurre et de la poudre de lait écrémé acheté en vertu des programmes de saisonnalité et des retraits des surplus. Depuis le 1^{er} février 2017, suivant la mise en œuvre de certains éléments de la Stratégie nationale sur les ingrédients, la CCL a cessé ses achats de PLÉ dans le cadre de ces Programmes. Au cours des deux prochaines années, l'inventaire actuel de ces produits se liquidera. La CCL importe également du beurre en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Commission canadienne du lait
Notes aux états financiers provisoires non vérifiés
Le 31 janvier 2018
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Stocks :

	31 janvier 2018		31 juillet 2017	
	en \$	en tonnes	en \$	en tonnes
Beurre du plan B	85 009 \$	10 617	129 777 \$	16 210
Autre beurre	7 699	952	4 161	541
Autre poudre de lait écrémé	29 392	24 885	44 222	38 190
	122 094		178 160	
Moins : provision pour dépréciation des stocks	(1 347)		(1 255)	
Valeur nette de réalisation totale	120 747 \$		176 905 \$	

Le montant des stocks reconnu en charges durant le deuxième trimestre s'est élevé à 70,23 M\$ (T2 2016-2017 : 94,18 M\$) et est présenté à l'état des résultats et du résultat global au poste « Coût des ventes ».

Une tranche de 3,52 M\$ (31 juillet 2017 : 11,07 \$) des stocks devrait être réalisée après 12 mois.

5. Découvert bancaire

La CCL a établi une marge de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Le ministre des Finances a autorisé la CCL à établir cette marge de crédit jusqu'à concurrence de 50 M\$ pour avancer des fonds aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. La marge de crédit disponible était de 10 M\$ au 31 janvier 2018 (31 juillet 2017 : 7 M\$).

Le découvert bancaire sur cette marge de crédit est payable à vue et porte intérêt au taux préférentiel, qui était de 3,45% par année au 31 janvier 2018 (2,70% le 31 janvier 2017).

6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada (Trésor)

Les emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 175 M\$ (31 juillet 2017 : 210 M\$), servent à financer les activités d'exploitation de la CCL. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'année qui suit la date de l'emprunt. Le capital et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. Dans l'état des flux de trésorerie, tous les changements liés aux Emprunts auprès du trésor du gouvernement du Canada survenus durant la période visée sont entièrement dus aux changements dans le financement de flux de trésorerie.

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les intérêts simples sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement et sont fonction du taux de rendement des derniers bons du Trésor comparables émis plus un huitième d'un pour cent. Les taux d'intérêt et la charge d'intérêt étaient les suivants :

<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Trois mois</u>		<u>Six mois</u>	
	<u>T2 2017-2018</u>	<u>T2 2016-2017</u>	<u>T2 2017-2018</u>	<u>T2 2016-2017</u>
Faible	0,69 %	0,60 %	0,64 %	0,58 %
Élevé	1,13 %	0,66 %	1,13 %	0,70 %
<u>Charge d'intérêt</u>	122 \$	53 \$	322 \$	148 \$

7. Gestion du capital

Le capital de la CCL est composé des emprunts qu'elle a effectués auprès du gouvernement du Canada (note 6) et des résultats non distribués. Au 31 janvier 2018, ces comptes totalisaient 41,45 M\$ (31 juillet 2017 : 118,71 M\$) et 41,46 M\$ (31 juillet 2017 : 35,97 M\$) respectivement. La CCL n'est pas assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Le principal objectif de la CCL dans la gestion de son capital est de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières au moment où elles sont exigibles et pour financer des programmes à l'intention de l'industrie laitière. La CCL adapte de façon continue sa stratégie de gestion du capital, en tenant compte des fluctuations des montants au cours de l'exercice. Elle n'utilise pas de mesures quantitatives pour surveiller son capital. Sa stratégie de gestion du capital et la composition de son capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

8. Gains et pertes de change

Les ventes à l'exportation comprennent des montants qui représentent des profits ou des pertes nets réalisés résultant de la conversion des soldes découlant de transactions conclues en monnaie étrangère.

De même, le « Coût des ventes » au Canada comprend des montants qui représentent des profits ou des pertes nets réalisés résultant de la conversion de soldes découlant de transactions conclues en monnaie étrangère.

Profit net (perte nette) sur :	<u>Trois mois</u>		<u>Six mois</u>	
	<u>T2 2017-2018</u>	<u>T2 2016-2017</u>	<u>T2 2017-2018</u>	<u>T2 2016-2017</u>
Ventes à l'exportation	- \$	(97) \$	- \$	(147) \$
Coût des ventes au Canada	261 \$	1 163 \$	317 \$	1 575 \$

9. Financement par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la CCL est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs laitiers, les activités commerciales et le marché.

Le gouvernement du Canada finance le total des frais d'administration de la manière suivante :

	Trois mois		Six mois	
	<u>T2 2017-2018</u>	<u>T2 2016-2017</u>	<u>T2 2017-2018</u>	<u>T2 2016-2017</u>
Total des frais d'administration	2 151 \$	2 001 \$	4 137 \$	3 860 \$
Financé par le gouvernement	1 070 \$	1 004 \$	1 868 \$	1 921 \$

10. Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel comprennent :

	Trois mois		Six mois	
	<u>T2 2017-2018</u>	<u>T2 2016-2017</u>	<u>T2 2017-2018</u>	<u>T2 2016-2017</u>
Charges salariales	1 339 \$	1 284 \$	2 609 \$	2 554 \$
Cotisations au régime de retraite	165	163	274	302
Charges au titre de l'assurance-maladie	67	60	131	109
Autres	42	35	79	69
Total	<u>1 612 \$</u>	<u>1 542 \$</u>	<u>3 093 \$</u>	<u>3 034 \$</u>

Régime de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations des employés. Le taux de cotisation général en vigueur pour le trimestre clos le 31 janvier 2018 était en moyenne de 1,01 fois le taux de cotisation des employés (1,14 fois pour l'exercice précédent.)

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser des prestations associées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à la pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années

de salaire consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées sur l'inflation.

11. Instruments financiers

Les activités courantes de la CCL exposent ses actifs et ses passifs financiers à des risques. Les risques auxquels la CCL s'expose en raison de ses instruments financiers sont présentés ci-après, accompagnés des objectifs, politiques et procédures de gestion des risques de la CCL.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, notamment les variations des taux de change et des taux d'intérêt, aient une incidence sur le résultat de la CCL ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient.

Risque de change

La CCL réalise des transactions internationales, ce qui l'expose aux risques de marché liés aux fluctuations des cours de change. La CCL maîtrise en partie ces risques en établissant ses contrats uniquement en dollars américains ou canadiens. La gestion du risque de change de la CCL comprend l'utilisation de contrats de change à terme qui fixent les taux de change pour certaines devises. La CCL conclut périodiquement des contrats de change à terme pour limiter ses risques liés aux fluctuations du taux de change entre les dollars canadien et américain lors de ventes et d'achats futurs dans le cadre de contrats existants.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la CCL est déterminée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture. Au 31 janvier 2018, le taux était de 1,2293 (1,2485 au 31 juillet 2017). À la date de l'état de la situation financière, les contrats de change à terme de la CCL s'établissaient comme suit :

<u>Ventes de</u> <u>devises</u>	<u>Achats de</u> <u>devises</u>	<u>31 janvier 2018</u>		<u>31 juillet 2017</u>	
		<u>\$ US</u>	<u>\$ CA</u>	<u>\$ US</u>	<u>\$ CA</u>
\$ US	\$ CA	- \$	- \$	- \$	- \$
\$ CA	\$ US	225 \$	285 \$	- \$	- \$

Ces contrats arriveront à maturité durant la période se terminant en mars 2018. Les échéances de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la CCL s'attend à toucher le produit en devises des contrats de ventes à l'exportation ou auxquelles les paiements des achats en devises sont exigibles.

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les « Autres charges (recouvrements) » à l'état des résultats et du résultat global comprennent un montant de 0,00 M\$ (T2 2016-2017 : gains nets de 0,09 M\$) établi à la suite de la détermination du montant des gains et des pertes non réalisés découlant de la réévaluation des instruments financiers dérivés de la CCL évalués à la juste valeur.

L'exposition de la CCL au risque de change s'établit comme suit, selon les montants équivalents en dollars canadiens :

<u>\$ CA</u>	<u>31 janvier 2018</u>	<u>31 juillet 2017</u>
Comptes client	- \$	- \$
Comptes fournisseurs	(1 081)	(1 499)
Actif (passif) dérivé net	-	-
Exposition nette	<u>(1 081)\$</u>	<u>(1 499)\$</u>

Selon l'exposition nette au 31 janvier 2018, et en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, si le dollar canadien s'était apprécié de 10 % par rapport au dollar américain, le résultat net du trimestre clos le 31 janvier 2018 aurait baissé de 0 M\$ (T2 2016-2017 : une diminution de 0,16 M\$). Inversement, une diminution de 10% de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait fait augmenter le résultat net du même montant pour la période.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'un actif financier assorti d'un taux d'intérêt fixe perde de la valeur à la suite d'une augmentation des taux d'intérêt ou qu'un passif financier à taux d'intérêt variable entraîne une augmentation des sorties de fonds du fait d'une augmentation des taux d'intérêt. À part la marge de crédit, dont les intérêts varient en fonction du taux préférentiel, et les emprunts auprès du gouvernement du Canada, dont les intérêts varient selon le taux de rendement des bons du Trésor comparables, la CCL n'a pas d'actifs ou de passifs financiers qui sont exposés à ce risque. L'exposition de la CCL au risque de taux d'intérêt n'est pas importante, car les taux d'intérêt de ses emprunts sont faibles.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché, autres que celles qui découlent du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. La CCL n'est pas exposée de manière importante à ce type de risque.

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCL ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. À la date de clôture, presque tous les actifs et les passifs de la CCL étaient courants et son ratio de liquidité générale était de 1,47 (31 juillet 2017 : 1,24). Pour gérer son risque de liquidité, la CCL a accès à d'autres emprunts auprès du gouvernement du Canada pour ses activités commerciales qui se chiffraient à 133,55 M\$ au 31 janvier 2018 (31 juillet 2017 : 91,29 M\$) et à 3,15 M\$ (31 juillet 2017 : 1,01 M\$) sur sa marge de crédit pour la mise en commun des revenus du marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit causée par un client qui ne remplit pas ses obligations financières envers la CCL. Le risque maximum de crédit est la valeur comptable des soldes des comptes clients et des comptes de mise en commun, déduction faite de toute provision pour pertes. La CCL gère ce risque au moyen de plusieurs stratégies, y compris la vente après paiement et l'obtention de garanties bancaires et de lettres de crédit. Tant au 31 janvier 2018 qu'au 31 juillet 2017, la CCL n'avait comptabilisé aucune provision pour créances douteuses et tous ses comptes clients étaient exigibles à court terme.

La CCL est exposée au risque de crédit quand elle conclut des contrats de change et que l'autre partie manque à son obligation, l'amenant de ce fait à subir une perte financière. Son risque de crédit maximum correspond à la valeur notionnelle de l'actif dérivé. La CCL gère son risque de crédit en concluant des contrats de change uniquement avec de grandes institutions financières canadiennes. Jusqu'à maintenant, aucune partie n'a manqué à ses obligations financières envers la CCL.

Justes valeurs

La valeur comptable de la trésorerie, des clients et autres débiteurs, du découvert bancaire et des fournisseurs et autres créditeurs se rapprochent de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. À la date des états financiers provisoires, aucune variation de la juste valeur de ces instruments financiers n'avait été comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global.

Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer ces instruments. La hiérarchie des justes valeurs, qui n'est pertinente que dans le contexte des instruments financiers dérivés de la CCL, se compose des niveaux suivants :

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours (non ajustés) des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché au niveau 1, qui sont observables, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivées des prix).

Niveau 3 : techniques d'évaluation utilisant des données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Les instruments financiers dérivés de la CCL évalués à leur juste valeur sont classés selon le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 2 au 31 juillet 2017). Les changements apportés aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les niveaux 1, 2 et 3. Durant les exercices clos le 31 janvier 2018 et le 31 juillet 2017, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

12. Engagements

a) Initiatives de l'industrie

<i>Sommaire :</i>	<u>31 janvier 2018</u>
Grappe de recherche laitière	250 \$
Fonds d'investissement partagé	<u>15 156</u>
Total des engagements envers les initiatives de l'industrie	<u>15 406 \$</u>

Grappe de recherche laitière

Cette initiative des Producteurs laitiers du Canada aide les principaux organismes agricoles dirigés par l'industrie à mobiliser une masse critique de ressources scientifiques et techniques à l'appui de stratégies d'innovation afin d'améliorer la rentabilité et la compétitivité de leur secteur. La CCL a accepté de financer une partie de ce projet en vertu d'une entente qui a débuté le 1^{er} avril 2014 et qui prendra fin le 31 mars 2018. Selon les modalités de cette entente, la contribution de la CCL s'élèvera à 0,75 M\$. Un premier paiement de 0,25 M\$ a été effectué en 2014-2015, un deuxième paiement de 0,25 M\$ a été effectué en 2015-2016 et le solde du 0,25 M\$ sera payé à la fin de l'entente.

Fonds d'investissement partagé

La CCL finance et administre le Fonds d'investissement partagé qui permet d'octroyer des contributions non remboursables à des sociétés enregistrées au Canada ou à des centres de technologie alimentaire pour le développement de produits, selon un mécanisme de partage des

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

investissements. Au 31 janvier 2018, la CCL a des engagements contractuels de 15,16 M\$ sur trois ans.

b) Engagements d'approvisionnement

Au 31 janvier 2018, la CCL s'était engagée à acheter certaines quantités de beurre. Ces engagements représentaient environ 6,05 M\$ (31 juillet 2017 : 2,76 M\$) et ont été remplis en février 2018.

c) Contingent tarifaire du beurre établi par l'OMC

Aux termes de l'Entente de l'OMC de 1994, le Canada a mis en place des contingents tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Ces contingents déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'aval de l'industrie, la CCL reçoit ces importations de beurre depuis 1995 conformément au permis fédéral, et les achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre. Le contingent tarifaire de beurre demeure à 3 274 tonnes en 2018. Les cours mondiaux au moment de l'achat déterminent le montant des engagements financiers à ce titre.

Total des coûts d'achat du beurre importé pour le trimestre se terminant :

Trois mois		Six mois	
<u>T2 2017-2018</u>	<u>T2 2016-2017</u>	<u>T2 2017-2018</u>	<u>T2 2016-2017</u>
4 265 \$	42 063 \$	9 623 \$	77 154 \$

Notez que les coûts de l'an dernier comprenaient les importations supplémentaires en plus du CT de beurre importé en raison d'un approvisionnement insuffisant de beurre canadien.

d) Contrat de location simple

La CCL occupe ses bureaux en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada qui vient à échéance le 31 mars 2022. Ce bail contient des modalités qui couvrent les augmentations des frais d'entretien et des impôts fonciers. À la discrétion de la CCL, ce bail peut être reconduit automatiquement pour une période de cinq ans avec la révision éventuelle du loyer pour tenir compte du marché locatif conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les suivants :

	<u>31 janvier 2018</u>	<u>31 juillet 2017</u>
Moins d'un an	370 \$	370 \$
Plus d'un an et moins de cinq ans	1 162 \$	1 356 \$

13. Transactions avec des parties liées

Entités du gouvernement du Canada

La CCL, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Cela donne effectivement au gouvernement du Canada une plus importante influence sur la CCL et ses activités.

La CCL est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CCL conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des conditions commerciales normales. Ces transactions avec des parties liées sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Conformément à l'exemption relative aux informations à fournir concernant les « entités liées à une autorité publique », la CCL est exemptée de certaines obligations en matière d'informations à fournir prévues dans la norme IAS 24 – *Information relative aux parties liées* en ce qui a trait à ses transactions et soldes impayés avec les parties liées suivantes :

- une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Sur la base de cette exemption, la CCL n'a pas présenté davantage de détails sur ses transactions conclues dans le cadre normal de ses activités avec le gouvernement du Canada et les ministères, ni avec les sociétés d'État fédérales qui ne sont pas jugées importantes, tant individuellement que collectivement.

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada contractés à des conditions établies pour les sociétés d'État (note 6) et le financement provenant du gouvernement du Canada qui sert à financer les frais d'administration (note 9), représentent la plus importante transaction avec une partie liée de la CCL.

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers provisoires non vérifiés

Le 31 janvier 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Des transactions importantes, à l'exclusion des emprunts et du financement, ont été conclues avec les parties liées suivantes :

<u>Entités publiques</u>	Trois mois		Six mois	
	<u>T2 2017-2018</u>	<u>T2 2016-2017</u>	<u>T2 2017-2018</u>	<u>T2 2016-2017</u>
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	275 \$	256 \$	509 \$	531 \$
Agriculture et Agroalimentaire Canada (principalement le contrat de location simple – note 12)	99	3	193	6
Autres entités liées à une autorité publique	36	120	57	160
Total	<u>410 \$</u>	<u>379 \$</u>	<u>759 \$</u>	<u>697 \$</u>

Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et les directeurs sont les principaux dirigeants de la CCL.

Aucun prêt ni aucune autre transaction avec les principaux dirigeants ne demeuraient impayés au 31 janvier 2018 ou au 31 juillet 2017. Aucun prêt ni aucune autre transaction de ce type n'ont eu lieu durant ces l'exercices.

Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi des principaux dirigeants était de 0,09 M\$ au 31 janvier 2018 (0,09 M\$ au 31 juillet 2017). Il a été comptabilisé dans les « Autres passifs » à l'état de la situation financière.

Rémunération des principaux dirigeants durant le trimestre se terminant :

	Trois mois		Six mois	
	<u>T2 2017-2018</u>	<u>T2 2016-2017</u>	<u>T2 2017-2018</u>	<u>T2 2016-2017</u>
	290 \$	271 \$	534 \$	521 \$